



Parthenay

2021

RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Introduction

La loi impose la présentation au Conseil Municipal, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Une délibération doit être prise par le Conseil Municipal pour prendre acte de ce débat.

La fonction du ROB est de proposer au débat public et au conseil municipal les grandes orientations de la politique financière qui sera suivi sur les prochaines années. Ces orientations sont la déclinaison des priorités politiques de la majorité municipale : **priorité à la citoyenneté active, à la dynamique économique et l'attractivité, au bien vivre et à l'environnement.**

L'année 2021 et probablement les suivantes seront marquées par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaires de la COVID 19.

Table des matières

1. Contexte général

1.1 Contexte national

1.2 Conséquences pour les collectivités territoriales

a) Concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales

b) Réforme de la fiscalité locale

2. Contexte budgétaire de la ville de Parthenay

2.1 Evolution des dépenses et recettes

2.2 Politique fiscale et potentiel fiscal

2.3 Financement des dépenses d'investissement

2.4 Evolution de l'épargne nette

2.5 Endettement

3. Les grandes orientations budgétaires sur le mandat

4. Scénario budgétaire 2021

4.1 Evolution des dépenses de fonctionnement

4.2 Fiscalité et dette stable

4.3 Les dépenses d'investissement et leur planification

5. Un budget au service du projet politique

1. Contexte général

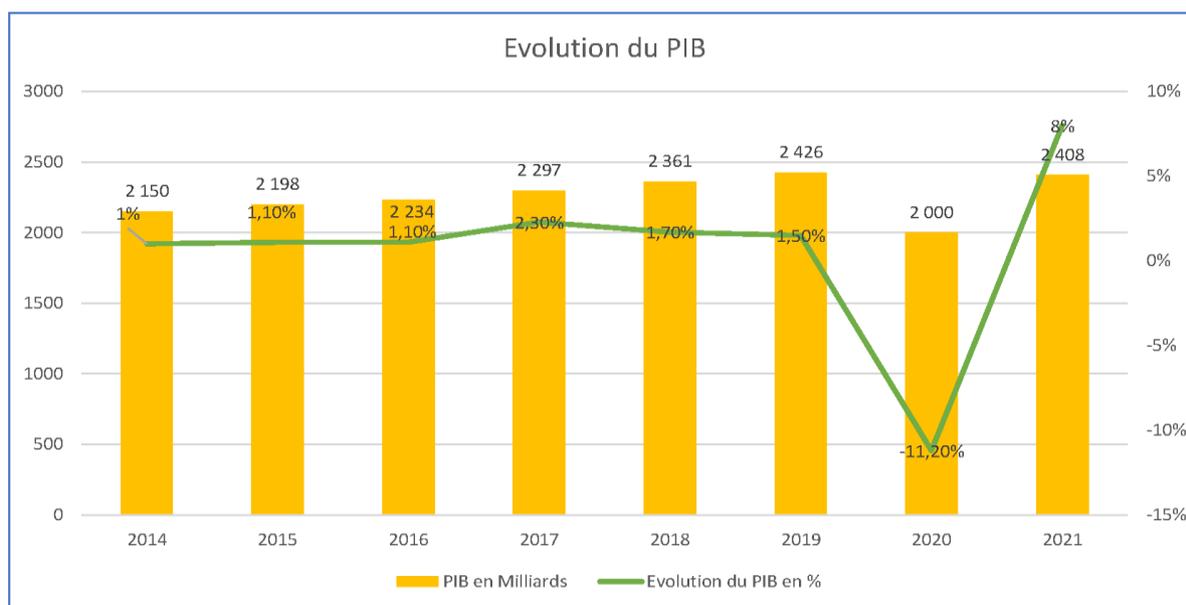
1.1 Contexte national : Des dépenses publiques de plus en plus contraintes

Le projet de loi de finances 2021 a été présenté le 28 septembre 2020 en conseil des ministres. Il sera voté d'ici la fin de l'année 2020.

Il repose sur les postulats économiques suivants :

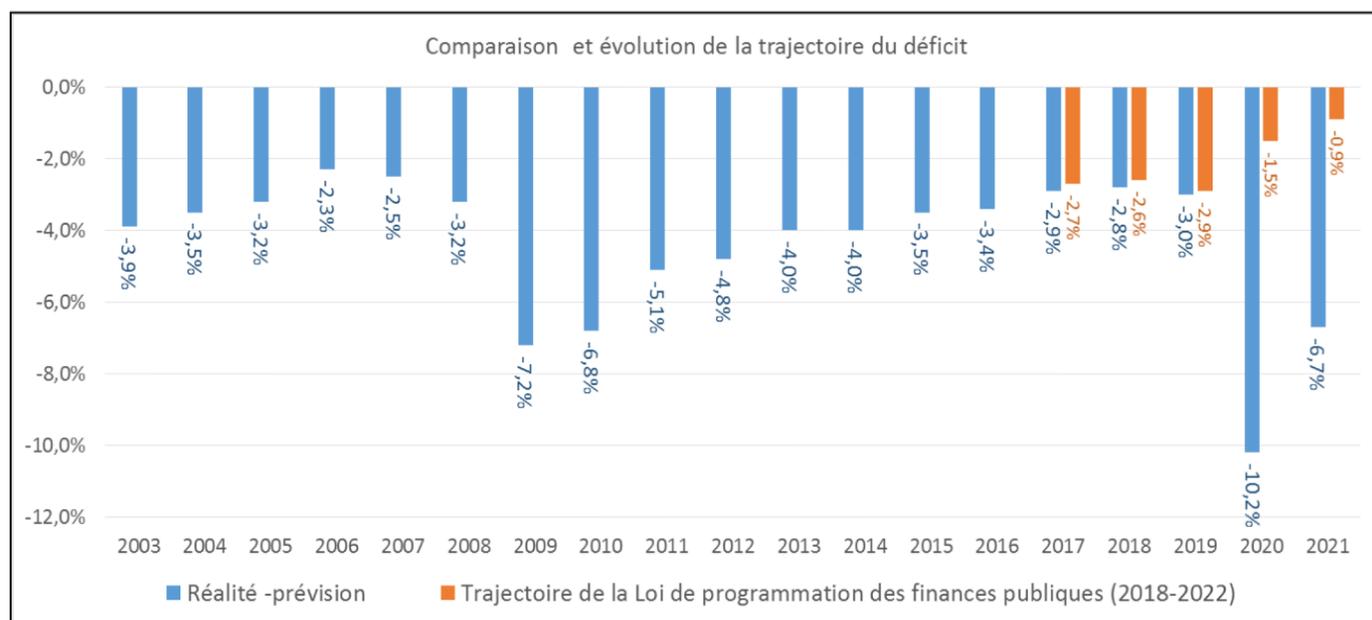
- Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance contribueraient à une croissance forte en 2021 (+8%) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (-11%)
- L'inflation se situerait en 2020 à +0,5 % du fait notamment de la baisse du prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à +0,7 %.
- En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7% % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2% du PIB)
- Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB contre 119,8 % en 2020
- Une progression des dépenses publiques à hauteur de +0,4 % en 2021 contre 6,3 % en 2020.

UNE CHUTE HISTORIQUE DU PIB



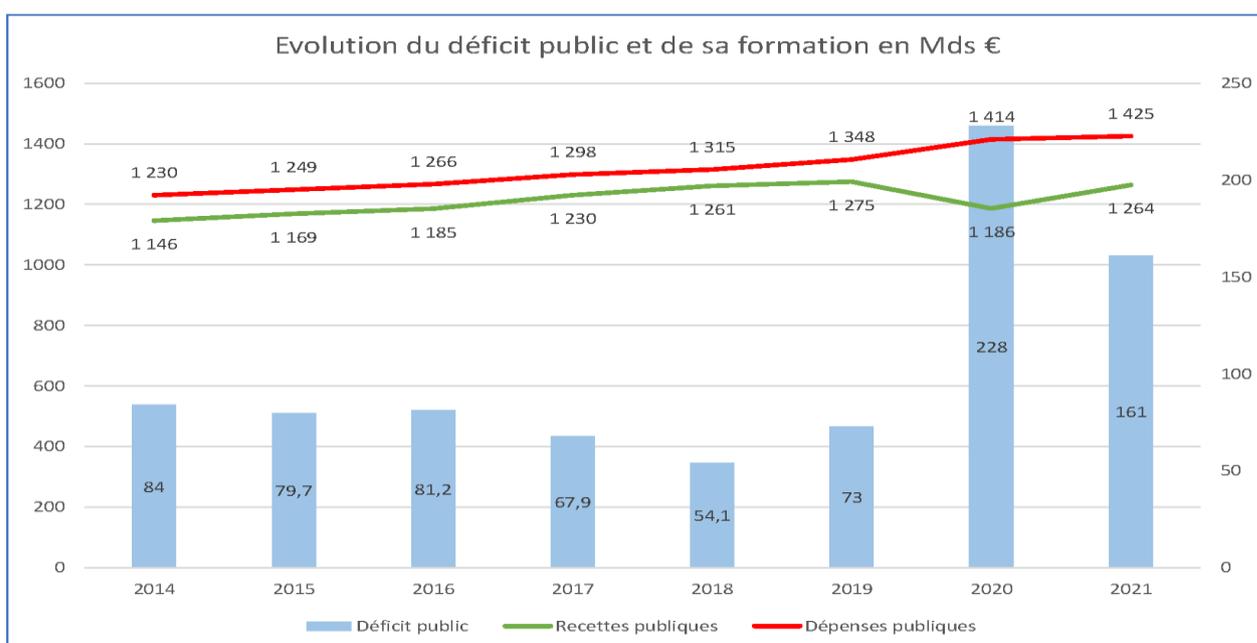
- Le PIB va chuter cette année de plus de 11%. Les baisses enregistrées aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres ne sont pas compensées par la hausse du 3^{ème} en sachant que le 4^{ème} va enregistrer les effets du reconfinement à compter du 30 octobre.

LA TRAJECTOIRE DU DEFICIT PUBLIC



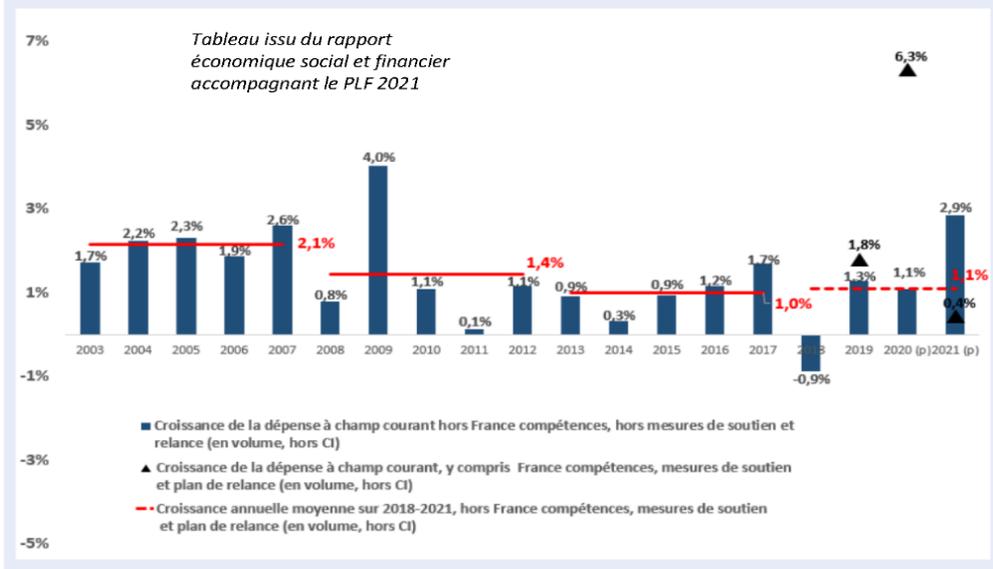
- Alors que la France peinait à respecter la trajectoire de réduction du déficit public, l'effondrement de l'économie et les mesures de soutien prises par l'Etat se traduisent par un déficit prévisionnel 2020 qui s'établirait autour de -10% du PIB et serait ramené à 6,7% en 2021. Bien entendu les effets de la « deuxième vague » en cours ne sont pas pris en compte dans ces chiffres.

EVOLUTION DU DEFICIT ET DE SA FORMATION



CROISSANCE DES DÉPENSES PUBLIQUES EN VOLUME

Graphique 1 : Évolution annuelle des dépenses publiques, hors crédits d'impôts, en volume



Les années 2020 et 2021 marquent un arrêt à la modération de la dépense publique observée ces dernières années. La dépense publique hors crédits d'impôts progresserait de 6,3 % en volume en 2020 et de 0,4 % en 2021, s'écartant des projections de la loi LPPF pour les années 2018 à 2022.

La hausse de la dépense en 2020 s'explique essentiellement par les mesures d'urgence et de soutien à l'économie face à la crise sanitaire dont le niveau s'élève à 64,5 milliards d'euros en 2020. La moindre croissance en 2021 serait liée au contrecoup des mesures de soutien et d'urgence en 2020, même si le plan de relance devrait mobiliser 37,4 milliards d'euros pour sa première année de mise en œuvre.

1.2 Conséquences pour les collectivités territoriales

a) Impact de la crise économique liée au COVID 19

- ❖ Un impact important sur les ressources fiscales des collectivités locales en 2020, 2021 et années suivantes.

Un impact qui interviendra de manière différenciée en fonction de la nature des impôts :

- ✓ Des fiscalités à impact rapide : DMTO (droit de mutation à titre onéreux, TVA, taxe de séjour...
- ✓ Des fiscalités à impact décalé dans le temps : CVAE, CFE...

Des conséquences selon les catégories de collectivités :

- ✓ Communes touristiques, outremer, départements fragiles...
- ✓ Le bloc communal est protégé par la fiscalité directe locale en 2020,
- ✓ Les départements sont confrontés à un fort effet ciseaux des 2020
- ✓ Les régions subiront l'impact en 2021...
- ❖ Des évolutions induites sur les charges et les recettes :

LES EVOLUTIONS INDUITES SUR LES CHARGES ET LES RECETTES

	Dépenses	Recettes
En +	Des surcoûts « covid19 » - adaptation des services publics, protection de la population, soutien aux entreprises, associations, publics fragiles, augmentation des dépenses sociales...	Des recettes fiscales qui progressent - taxes foncières, taxe d'habitation, IFR, CVAE (cette année), TEOM....
En -	Des économies de fonctionnement - fermetures pendant le confinement, annulation d'événements...	Des recettes fiscales qui baissent - taxe de séjour, DMTO, CVAE, versement mobilité, TVA régions, paiement sur les produits de jeux, TCFE...
		Des recettes tarifaires perdues - occupation du domaine public, redevances des droits et services (culture, sport, loisir...), redevances des services périscolaires et d'enseignement...
		Des exonérations offertes par les élus - transport, occupation domaine public...

❖ La 3^{ème} loi rectificative de 2020 (LFR3) prévoit une garantie de limitation de la perte de ressources des collectivités qui prend pour référence la somme des produits moyens perçus sur la période 2017-2019.

Pour le calcul de la dotation, ne sont pas prises en compte les pertes dues à :

- Toute mesure d'abattement, d'exonération ou de dégrèvement au titre de l'année 2020
- Une modification du taux au titre de 2020
- Une baisse de taux au titre de 2020

b) Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Le projet de loi de finances prévoit des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales pour un montant de 51,9 Md€.

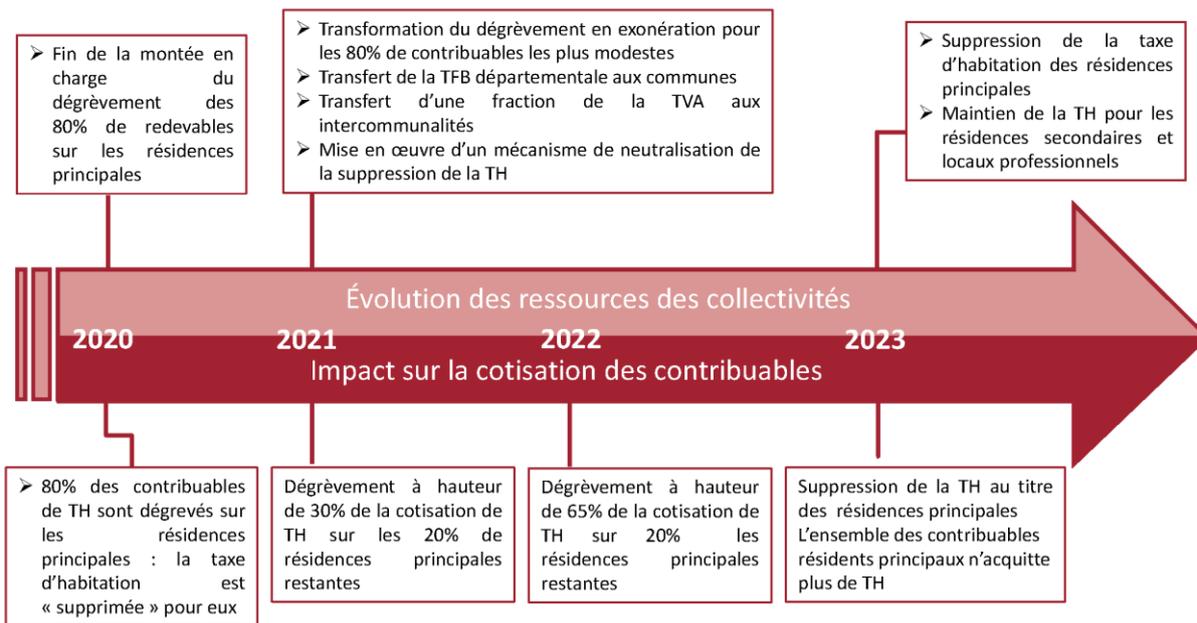
Stabilité du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal, 8,5 Md€ pour les départements soit 26,8 Md€ au total. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros.

Les dotations de soutien à l'investissement (DSIL, DETR, DPV et DSID) voient leur niveau historique de 2Md€, en autorisation d'engagement reconduit en PLF 2021, témoignant de l'effort de l'Etat pour soutenir l'investissement local.

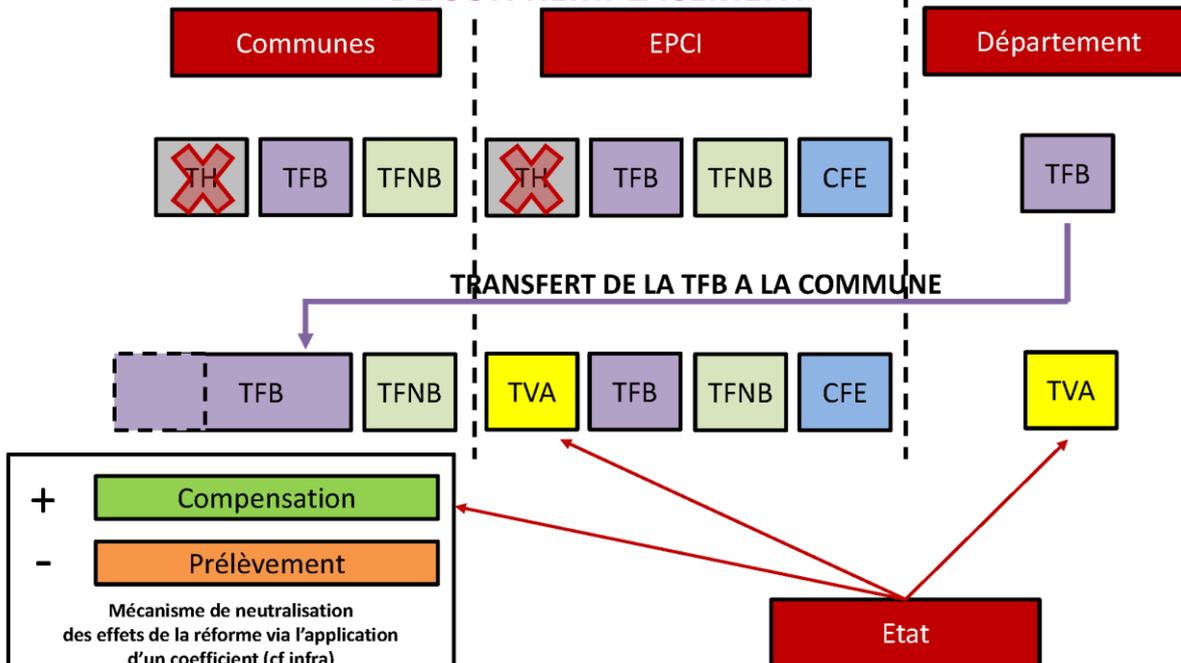
c) Réforme de la fiscalité locale

- 2020-2023 : la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales.

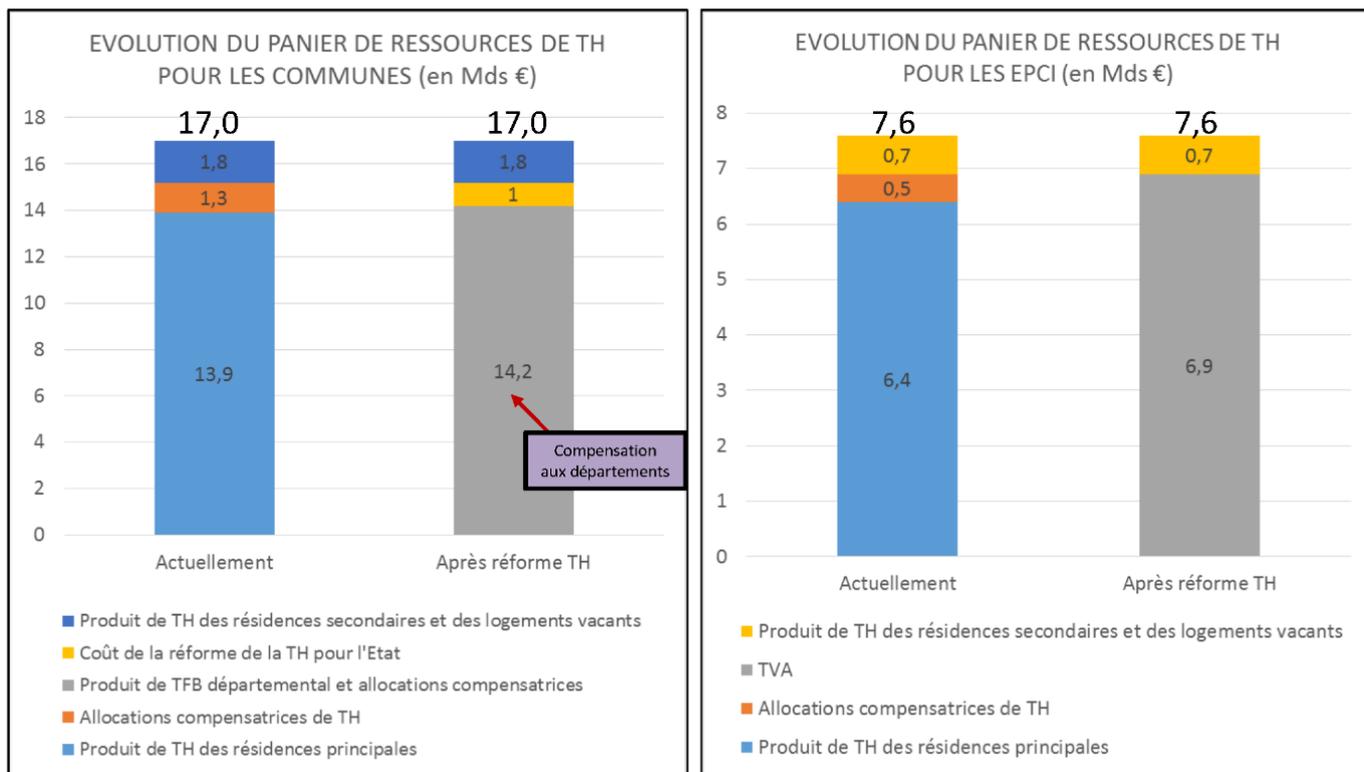
2020-2023: LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TAXE D'HABITATION POUR L'ENSEMBLE DES RESIDENCES PRINCIPALES



2021 UN PREMIER PAS MAJEUR VERS LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION MAIS UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE SON REMPLACEMENT

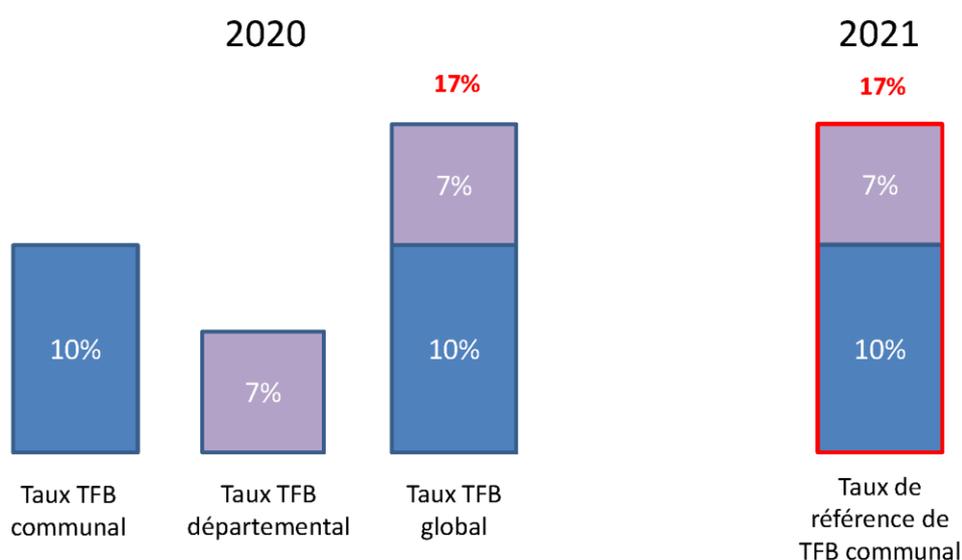


LE REMPLACEMENT DES RESSOURCES DE TH DU BLOC COMMUNAL

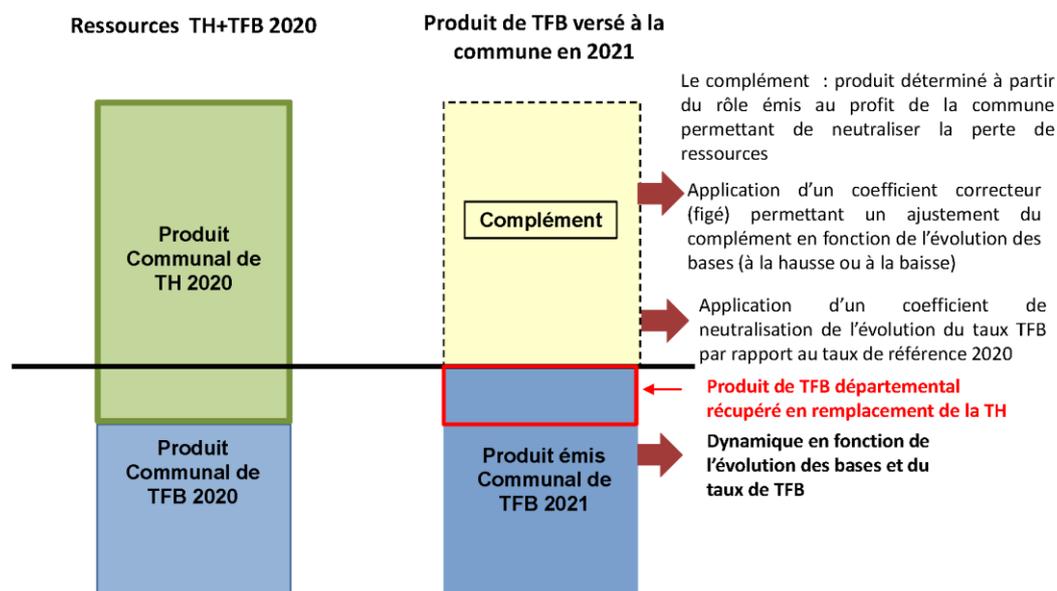


LE TAUX DE RÉFÉRENCE 2021 DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI

- Le taux de référence 2021 de la taxe sur le foncier bâti communal correspondra à la somme du taux communal et du taux départemental 2020.

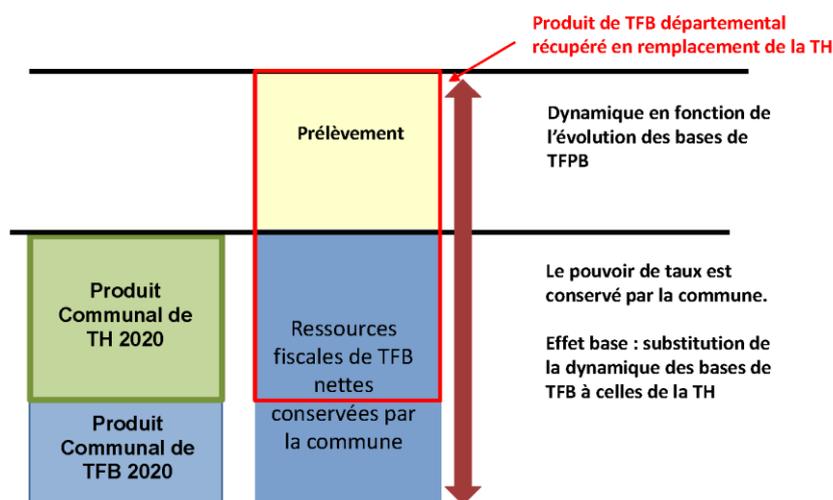


COMMUNE COMPENSÉE



- Réduction du pouvoir de taux par rapport à la TH
- Effet base : substitution de la dynamique des bases de TFB à celles de la TH

COMMUNE PRELEVÉE



- Si le montant de la surcompensation est inférieur ou égal à 10 000€, la commune n'est ni prélevée, ni compensée.

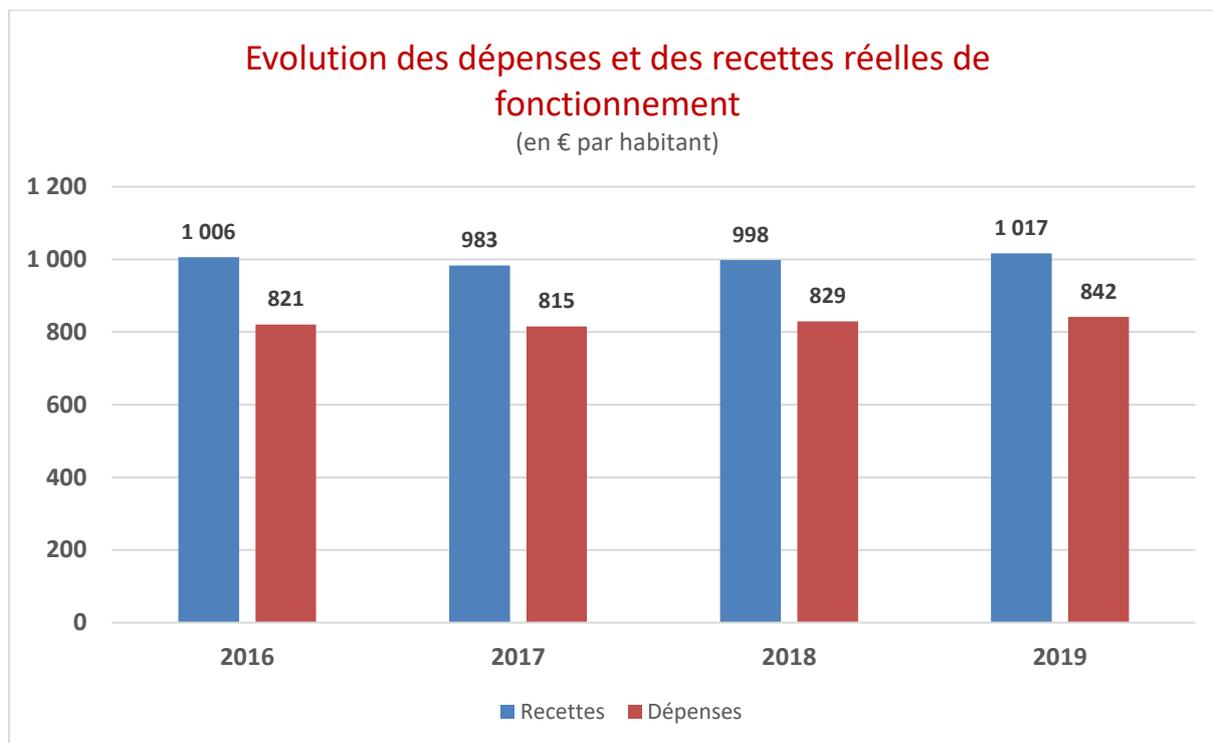
d) Autres dispositions fiscales

- Suppression de taxes à faible rendement : L'Etat poursuit le mouvement de suppression des taxes à faibles rendement engagé depuis 2019. (26 taxes supprimées en 2019 et 20 en 2020). Il est également envisagé de supprimer en 2021 plusieurs taxes dont la taxe funéraire.

- Transfert à la DGFIP des taxes d'urbanisme. La DGFIP assure aujourd'hui le recouvrement des taxes d'urbanisme. A compter du 2^e-ème semestre 2022 lui sera également transférée la gestion de ces taxes. Par ailleurs, l'exigibilité de la taxe actuellement en deux fois au 14^e mois puis au 26^e suivant la délivrance du permis de construire sera désormais fixée à l'achèvement des travaux. Enfin, le versement pour sous-densité sera supprimé dans le cadre de la modification de la taxe d'aménagement.
- Réforme de la taxation sur la consommation d'électricité. La consommation d'électricité est taxée au profit de l'Etat et de différentes collectivités. Le recouvrement de ces taxes est partagé entre différents acteurs : divers services centraux de l'Etat, collectivités, comptables publics locaux. Cet éparpillement est source d'inefficience (8 800 déclarations trimestrielles auprès de 3 100 comptables assignataires). Le PLF 2021 réorganise complètement la taxation en supprimant les taxes locales et en les refondant en une seule taxe nationale gérée par la DGFIP à compter du 1/1/2022 et qui sera répartie entre les anciens bénéficiaires.
- L'automatisation du FCTVA devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour les collectivités qui récupèrent la TVA l'année de la réalisation de la dépense comme les communes nouvelles et les EPCI. L'extension du dispositif à l'ensemble du bloc communal n'est pas prévue pour l'heure.

2. Contexte budgétaire de la Ville de Parthenay

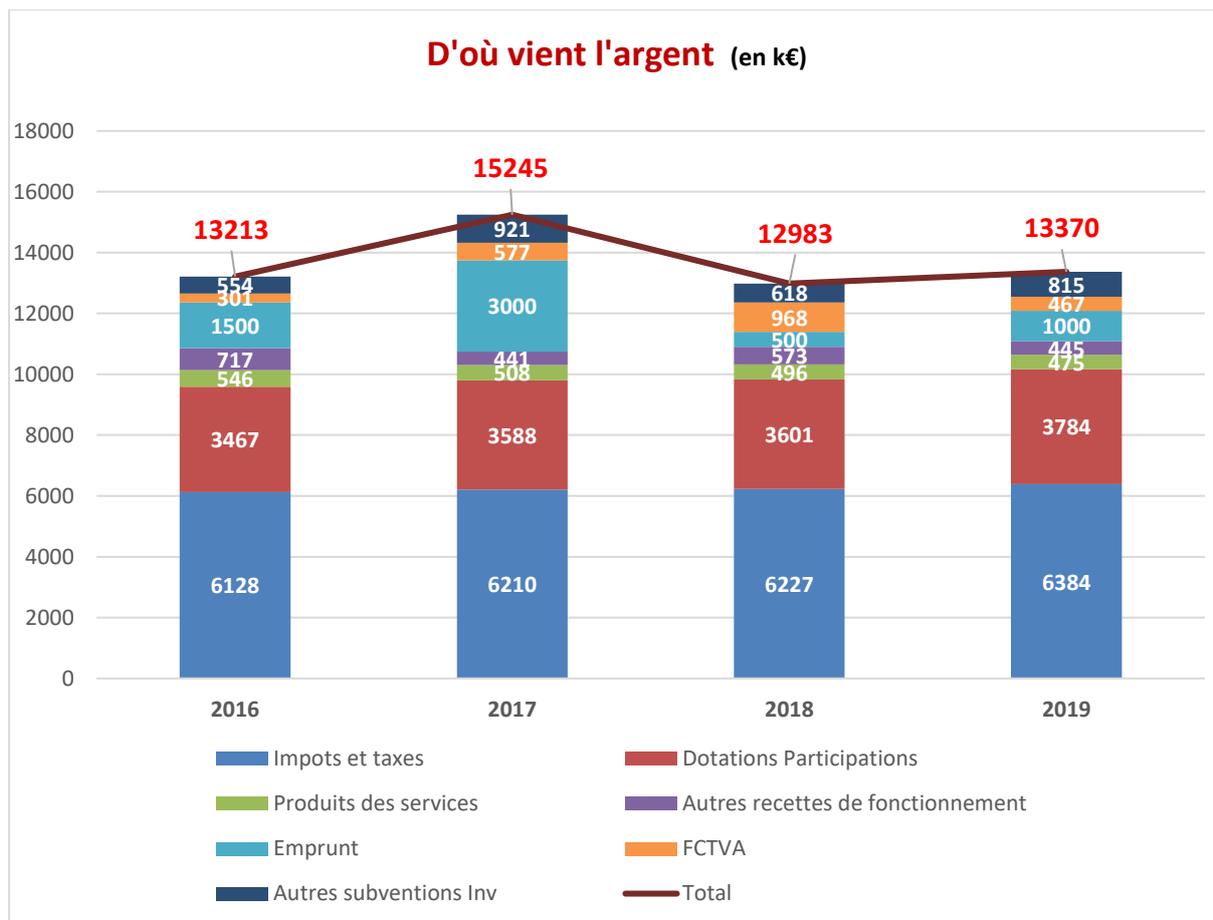
2.1 Evolution des dépenses et recettes



Les charges de fonctionnement ont augmenté de 2,56 % entre 2016 et 2019 (+0.85 % en moyenne par an).

Parallèlement, les recettes de fonctionnement enregistrent également une hausse à hauteur de 1.09 % (soit 0,36 % en moyenne par an) sur la même période en lien également avec le transfert des compétences.

Cela induit une certaine stabilité du résultat de fonctionnement de la commune.



Le produit des impôts et taxes a augmenté de 4,17 % sur la période – les taux de fiscalité sont identiques depuis 2002. Les ressources fiscales représentent 58 % des recettes de fonctionnement en 2019.

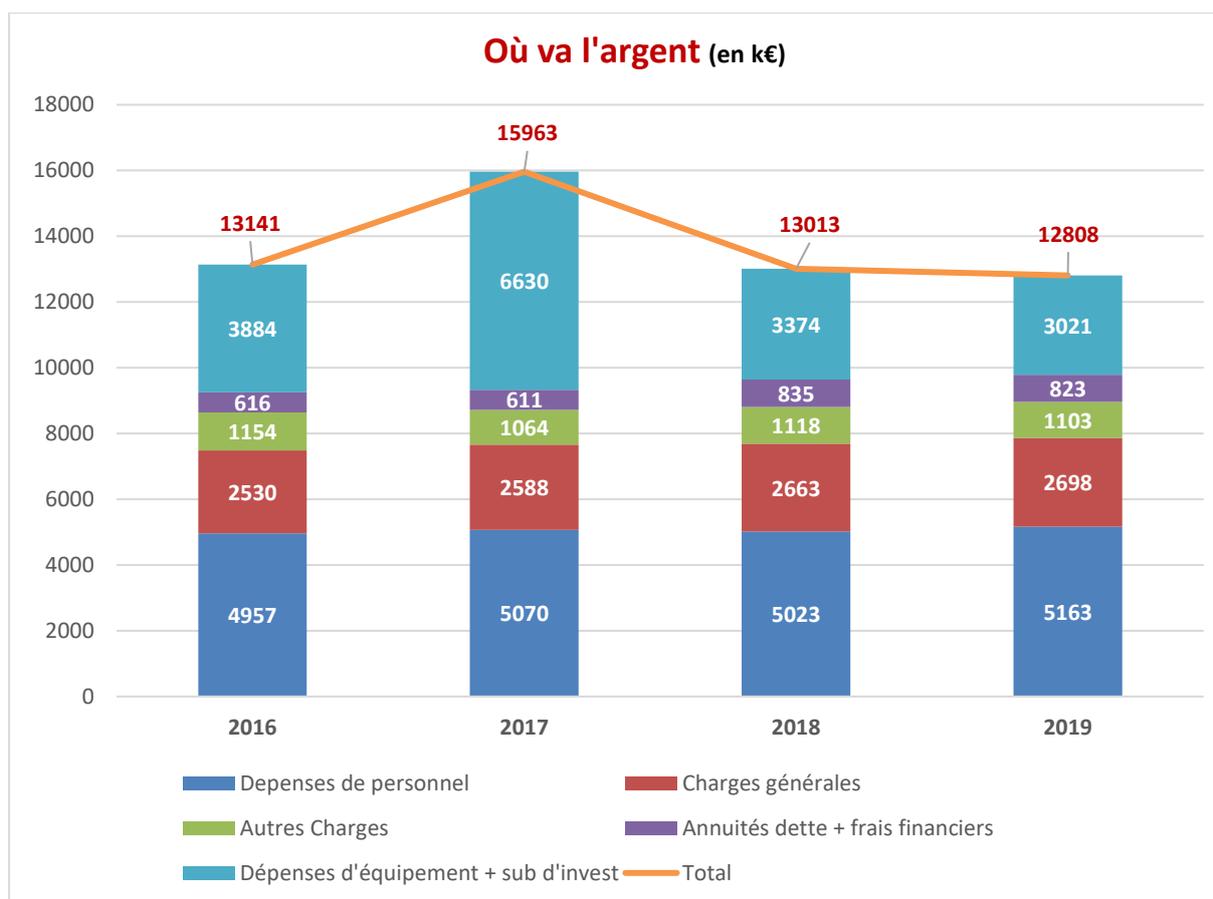
Le montant des dotations et participations a augmenté de 9,14 % entre 2016 et 2019 et représente 35 % des recettes de fonctionnement ; (Augmentation de la dotation de solidarité urbaine – dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation sur toute la période).

Les produits des services sont eux en baisse constante (-13% entre 2016 et 2019).

Cela s'explique par :

- la diminution des effectifs scolaires et la répercussion sur les produits de la restauration scolaire,
- la fin des mises à disposition pour certains agents avec la mise en place des doubles employeurs,
- la création des services communs et le transfert des agents sur la Communauté de communes de Parthenay.

Le montant du fond de compensation évolue en fonction des investissements réalisés en année N-1.



Les dépenses de personnel ont évolué de 4,2 % sur la période 2016 -2019 (moyenne de 1,4 % par an) et représentaient 56 % des dépenses de fonctionnement.

L'évolution des charges à caractère générale est de 6,64 % sur la période avec notamment des augmentations sur le montant des assurances, l'énergie, la maintenance...

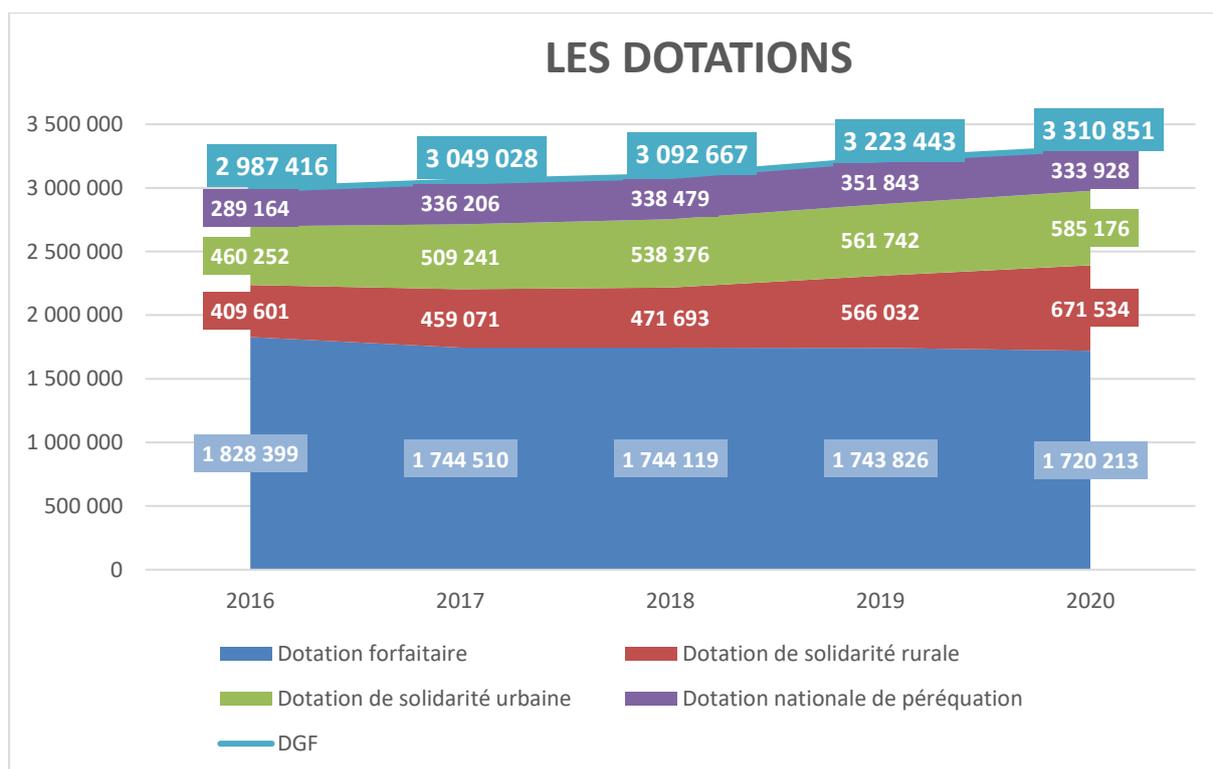
Autres charges (contingent – participations) : diminution de ce poste de dépenses de 4,41 % sur la période qui s'explique notamment par une baisse du contingent incendie et des subventions aux associations.

Attribution de compensation négative depuis 2017 à hauteur de 27 900 €, puis 107 066 € depuis 2019 : montant correspondant à la différence entre les charges et les produits transférés à la Communauté de communes dans le cadre des transferts de compétences.

Sur la période de 2016-2019, le volume des dépenses d'équipement avoisine les 16,5 M d'€ (soit une moyenne de 4,1M d'€ par an- soit 324 € par habitant en 2019 et la moyenne de la strate était également de 324 € en 2018) avec un financement par emprunt de 6 M d'€.

La part de la Dotation Globale de Fonctionnement dans les recettes réelles de fonctionnement est de 29 % en 2019. Cela montre une relative dépendance de la collectivité aux dotations de l'Etat.

En 2019, la DGF représente 296 € €/ hab. contre 179 € par hab. en moyenne sur la strate (données 2018). Les contributions de l'Etat sont réparties entre les collectivités selon notamment leur niveau de richesse, la composition de la population, le linéaire de voirie....



2.2 Politique fiscale et potentiel fiscal

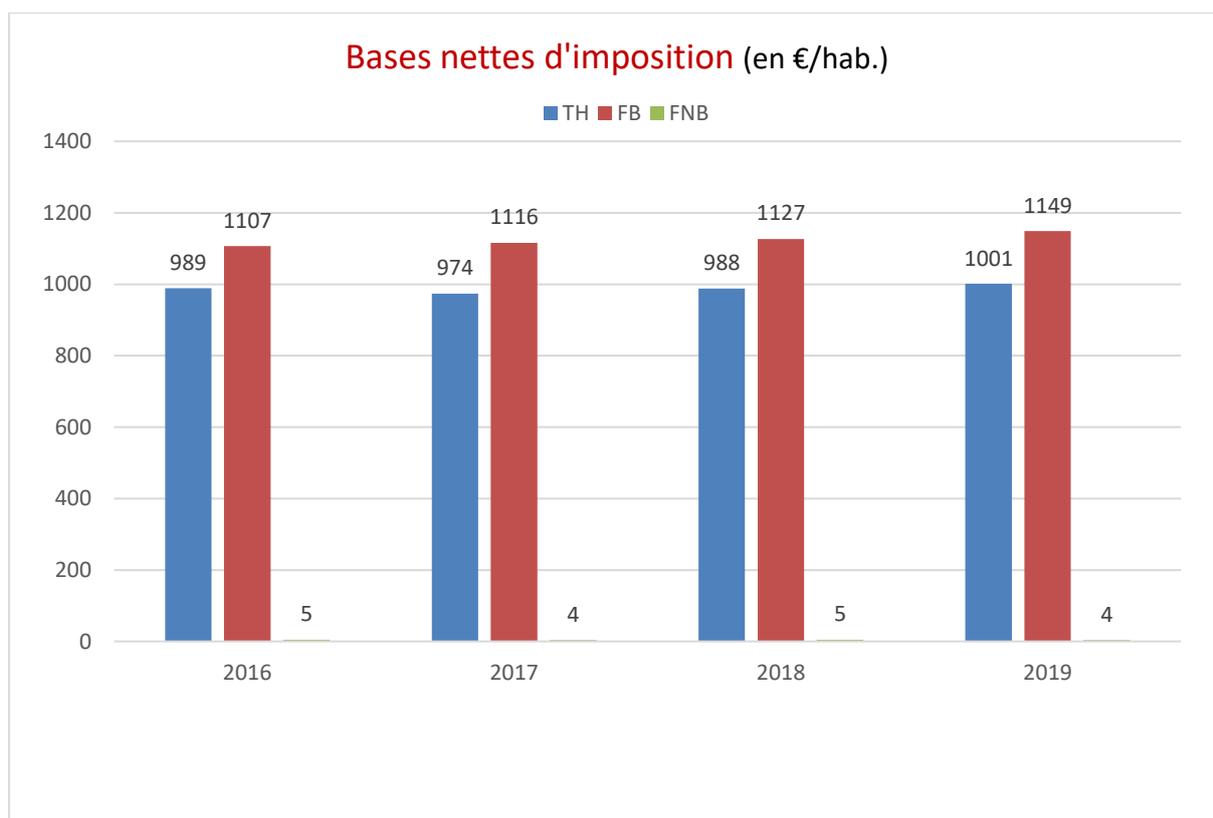
Graphique taux d'imposition communaux en 2020
(Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti)

	TH	TFB	TFNB
Parthenay	17,70%	29,45%	75,17%
Strate 2018	16,68%	22,76%	52,18%

Les taux d'imposition communaux sont constants depuis plusieurs années et le resteront en 2021.

Ils restent toutefois supérieurs aux taux moyens appliqués dans les communes de la strate.

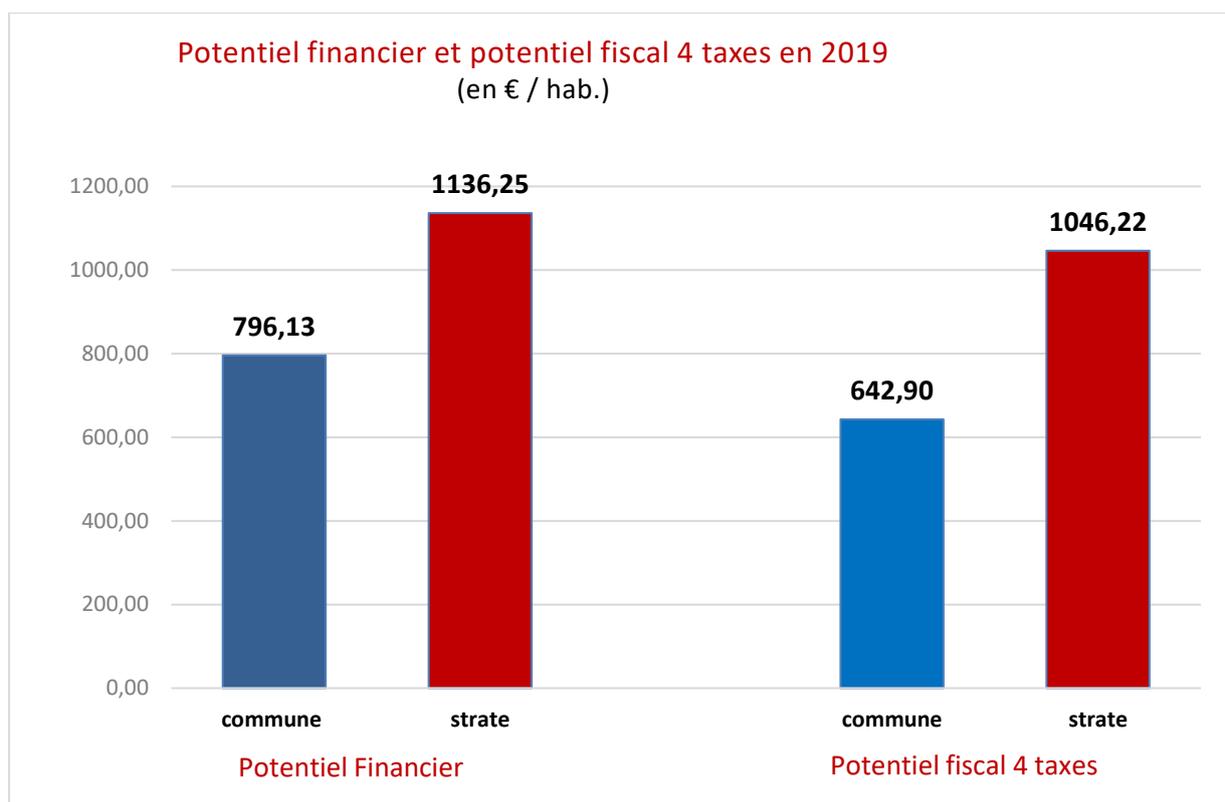
Les taux sont inchangés depuis 2002.



Les bases de fiscalité directe ne sont pas dynamiques avec une évolution de 3,72 % entre 2016 et 2019. Elles sont de 30,44 % inférieures aux bases nettes d'imposition par habitant de la strate en 2018.

Les ressources fiscales représentaient 58 % des recettes de fonctionnement en 2019.

NB : La taxe d'habitation disparaîtra totalement à compter de 2023 – subsistera la taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants.



Le potentiel financier = indicateur de la richesse potentielle d'une commune

Le potentiel fiscal = indicateur de la richesse fiscale de la commune permettant de la comparer aux autres. Il correspond au produit des 4 taxes directes avec application du taux moyen national d'imposition.

Ces deux indicateurs montrent que la richesse fiscale de la commune (malgré des taux importants) est moins élevée que celle des communes de la strate (10 000 à 20 000 hab.).

Effort fiscal en 2019 comparé à celui de la strate

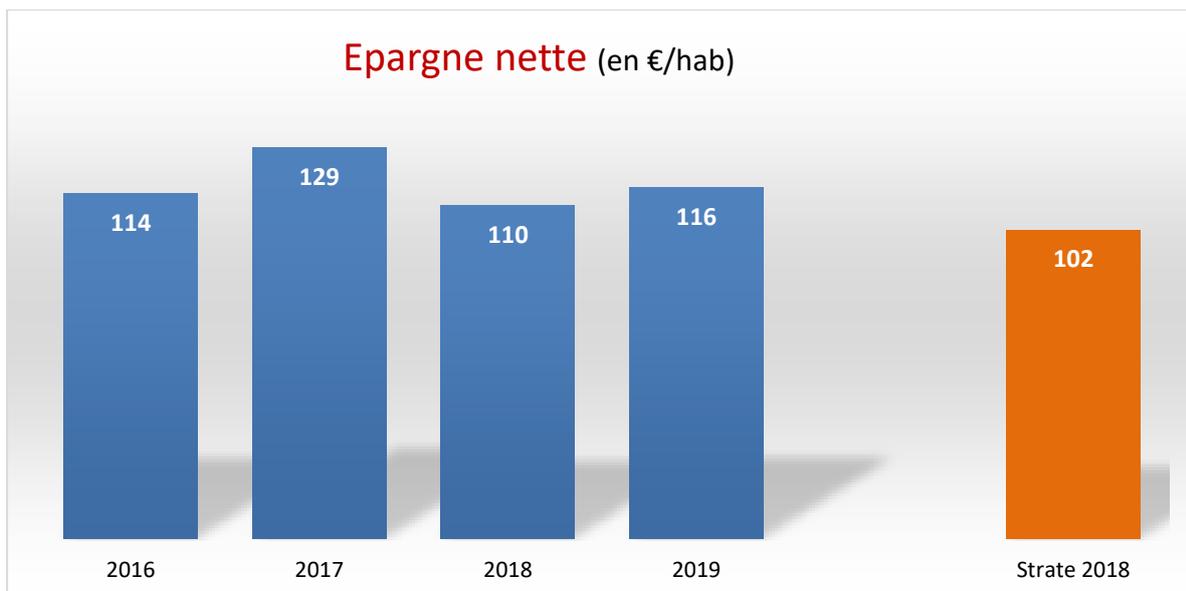
Effort fiscal pour Parthenay : 1,504205

Effort fiscal moyen de la strate : 1,209290

L'effort fiscal = mesure la pression fiscale théorique d'une commune. Il correspond au rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Plus l'effort fiscal est important, plus la pression fiscale exercée par la commune est importante.

La pression fiscale appliquée à Parthenay est supérieure à celle des communes de la strate.

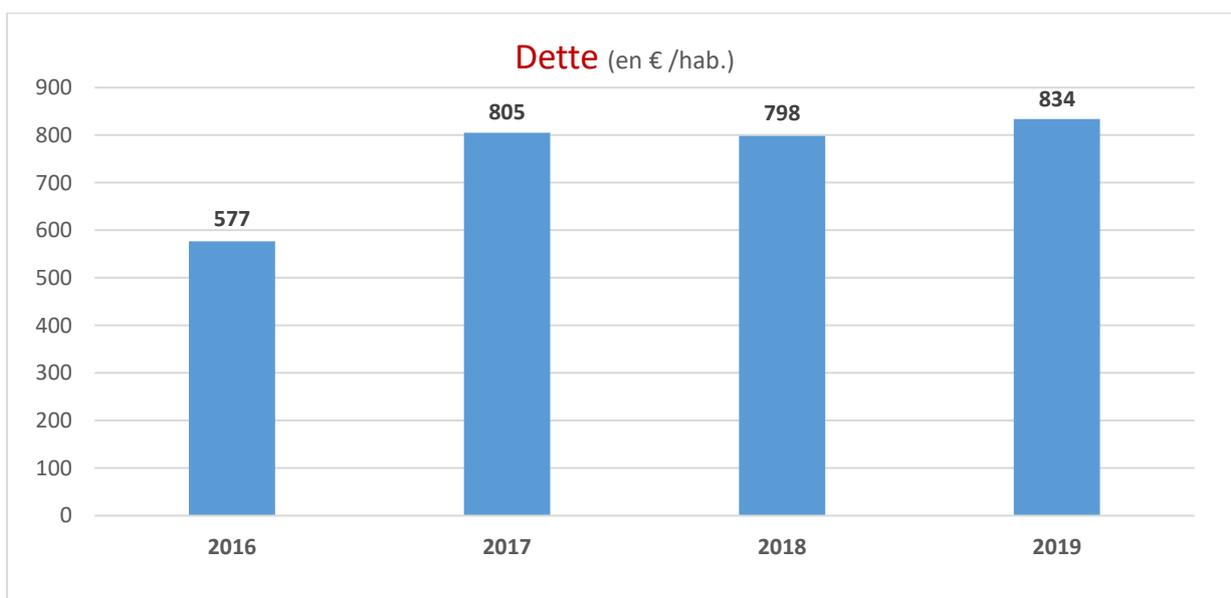
2.3 Evolution de l'épargne nette



L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) = mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres

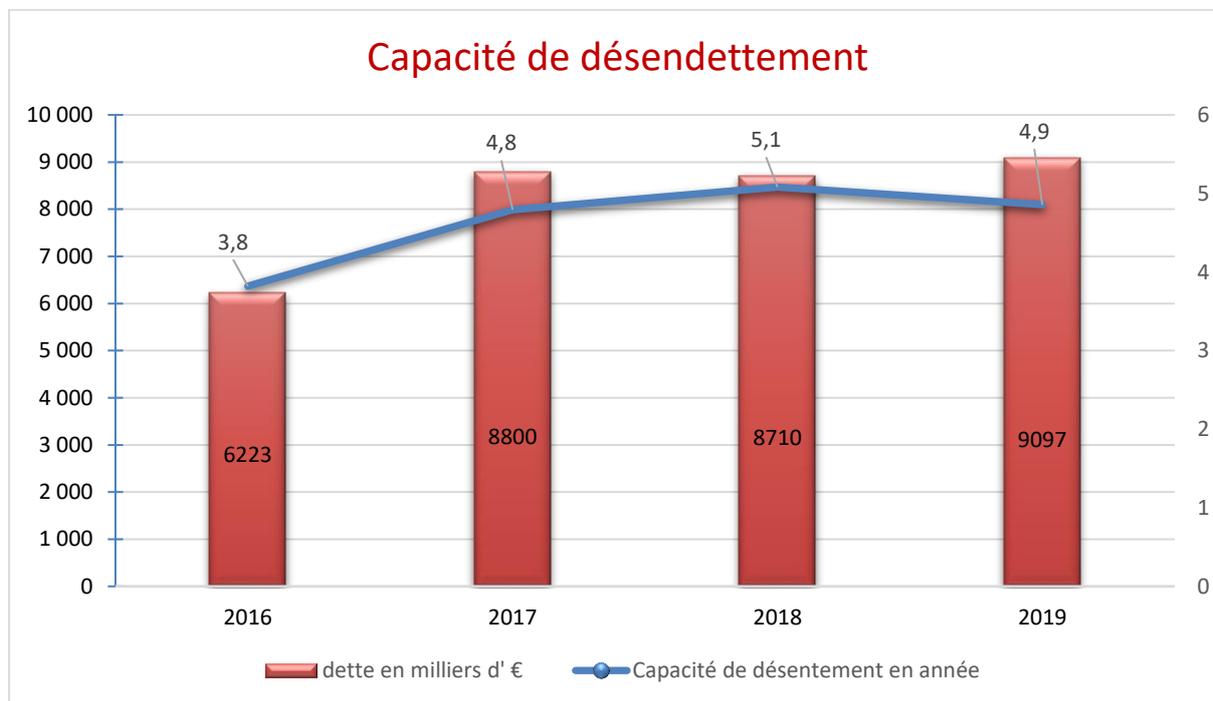
La capacité de financement des investissements de la commune (épargne nette) est légèrement supérieure à la moyenne de la strate.

2.4 Endettement



L'encours de dette en 2019 était de 834 €/ hab., en deçà des communes de la strate (864 € hab. en 2018). Au 1^{er} janvier 2020, il était de 9 096 831 € et sera de 9 115 986 € au 31 décembre 2020.

Graphique capacité de désendettement sur la période 2015-2019



Capacité de désendettement (encours de dette/ épargne brute) = permet de calculer le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser intégralement son stock de dette, en y consacrant toute son épargne brute.

Moins de 8 ans = ratio satisfaisant, seuil de prudence

Entre 8 et 11 ans = seuil de vigilance

Entre 11 et 15 ans = seuil d'alerte

Plus de 15 ans = seuil critique.

Au 1er janvier 2020, l'encours de dette par habitant est de 834 €. Il augmente en raison des emprunts contractés sur le précédent mandat.

La capacité de désendettement se situe en dessous de 5 ans et reste ainsi sous le seuil de prudence. L'augmentation de l'encours de dette et la stabilité de l'épargne brute entraîne une légère dégradation de la capacité de désendettement.

3. Les grandes orientations budgétaires sur le mandat

La ville de Parthenay restera sur une **saine trajectoire financière**, les dépenses de fonctionnement seront alors contenues tout en accordant une grande importance à l'entretien du patrimoine bâti et viaire.

Le mandat 2020-2026 sera résolument tourné vers l'investissement avec des projets structurants à fort impact positif sur la vie des Parthenaisiens et sur l'attractivité de la ville. La capacité d'investissement devra être préservée et la ville de Parthenay cherchera à **renforcer sa capacité à agir**.

Cette volonté s'accompagnera d'une recherche pro-active de partenaires financiers, à l'affût des programmes départementaux, régionaux et étatiques, en n'excluant pas les partenariats public/privé.

L'**augmentation du niveau de service** se traduira nécessairement par un accroissement de la masse salariale qui se voudra raisonnable. L'augmentation des effectifs avec le renforcement de la police municipale et l'arrivée d'éducateurs de rue devront avoir un **impact maîtrisé**.

Afin de poursuivre l'entretien du patrimoine, mais aussi un rythme d'investissement permettant d'accompagner son développement, la ville de Parthenay poursuivra la **consolidation du niveau d'autofinancement** pour maîtriser son endettement.

4. Scénario budgétaire 2021

4.1 Grands équilibres financiers

Les projections ci-dessous visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la ville de Parthenay.

En millions d'euros	CA 2019	BP 2020	ROB 2021
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement (en M€)	11 088 K€	10 949 K€	11 030 K€
Dépenses de fonctionnement (en M€)	9 176 K€	9 764 K€	9 976 K€
<i>Dont frais de personnel</i>	5 163 K€	5 411 K€	5 539 K€
<i>Dont charges à caractère générale</i>	2 698 k€	3 013 K€	2 988 k€
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement (en M€)	2 282 K€	3 661 K€	4 186 k€
<i>Dont recettes d'investissement hors emprunts</i>	1 182 K€	1 090 K€	1 567 k€
<i>Dont emprunts nouveaux</i>	1 000 K€	2 570 K€	2 619 k€
Dépenses d'investissement (en M€)	3 632 K€	4 846 K€	5 240 K€

<i>Dont dépenses d'équipement</i>	3 021 K€	4 165 K€	4 498 k€
<i>Dont remboursement emprunt</i>	611 K€	681 K€	742 k€
Epargne brute	1 912 K€	1 185 K€	1 054 k€
Epargne nette	1 301 K€	504 K€	312 k€

4.2 Evolution des dépenses de fonctionnement

a) Charges à caractère général

Maitrise des dépenses de fonctionnement avec une augmentation de 2,2 % par rapport au BP 2020 et une légère baisse des charges à caractère général de 0,83 %/BP2020.

b) Masse salariale + 2,4 % /BP 2020

La construction du budget pour les dépenses de personnel tient compte du contexte de début de mandat qui implique :

- De mettre en adéquation les besoins en compétence avec le projet politique
- De renforcer l'ingénierie sur cette période où les besoins en études se multiplient pour préfigurer et planifier les projets de la mandature.

Plus précisément l'enveloppe prévisionnelle de masse salariale tient compte :

- Du recrutement de 2 policiers municipaux fin 2020, impactés en année pleine en 2021,
- De la diminution de l'enveloppe des heures supplémentaires de la police municipale,
- Du recrutement d'un chargé de mission participation et implication citoyenne fin 2020, impacté en année pleine en 2021,
- De la création d'un poste référent cimetière
- Du glissement vieillesse technicité (GVT) et d'un nouvel impact PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations)
- De la mise en place de l'indemnité de précarité à compter du 1^{er} janvier 2021.

Certains leviers offerts par la loi de transformation de la fonction publique seront utilisés comme le contrat de projet.

e) Subventions

Le budget 2021 prévoit une augmentation de 6,8 % l'enveloppe des subventions aux associations au regard du BP 2020.

4.3 Fiscalité et dette

Prévision d'un produit de fiscalité stable avec maintien des taux actuels.

L'encours de dette sera de 9 116 k€ au 31 décembre 2020 – Pour assurer le financement des investissements, le montant prévisionnel des emprunts 2021 est de 2 619 K€. En cas de réalisation de la totalité des emprunts, l'encours passerait à 10 993 K€ au 31 décembre 2021 (après remboursement de la dette en capital à hauteur de 742 K€ en 2021).

Au regard de la CAF Brute prévisionnelle 2021 de 1 054 K€, la capacité de désendettement passerait à 10.4 ans – soit un montant de 1 000 € par habitant.

4.4 Dépenses d'investissement et leur planification

Dans un contexte de début de mandat, un temps de préfiguration des projets, de mise en cohérence dans le cadre d'un projet urbain, est nécessaire.

Aussi, l'objectif est de disposer d'un programme pluriannuel d'investissement au 2nd semestre 2021.

En effet, à ce stade du mandat, les prévisions évoluent en fonction des avancées des études (faisabilités, définition des programmes, possibilités de financements extérieurs...).

Certains de ces investissements seront gérés sous la forme d'autorisation de programme et de crédits de paiement. De nouvelles AP/CP seront créés à l'occasion du budget primitif 2021.

La section d'investissement 2021 sera donc bâtie autour :

- Des enveloppes nécessaires à finaliser les opérations débutées lors du précédent mandat,
- Des frais d'études déjà fléchés et engagés sur le dernier trimestre 2020 (avenir du palais des congrès, schéma de mobilité...).

Politiques publiques	Exercice 2021	
	Dépenses	Recettes
Cadre de vie et bien vivre	2 216 000	505 000
Programme de travaux de voirie	400 000	
Programme Eclairage public	200 000	
Détection des réseaux	100 000	
Aménagement petits espaces verts et publics	40 000	
Aménagement Bd Europe	100 000	
Sanitaire public Base de loisirs	50 000	
ADAP	116 000	
Création d'une passerelle (Parthenay-Chatillon)	780 000	505 000
Aménagement Centre technique municipal (étude)	30 000	
Achat de : logiciel - matériel - mobilier & véhicules	400 000	
Environnement	102 400	18 900
Schéma de mobilité	32 400	18 900
Schéma directeur et zonage eau pluviale	70 000	
Culture et patrimoine	1 643 000	256 600

Toiture bâtiment ancien tribunal	743 000	105 000
Travaux Palais des Congrès	120 000	
Travaux salle Diff'Art	100 000	
Eglise St Laurent	200 000	51 600
Passerelle du Chateau	110 000	
Divers (démolition bâtiment – paratonnerre-alarme-études)	112 500	
Achat et restauration d'œuvres	7 500	
Achat et ventes de bâtiments	250 000	100 000
Sport	272 000	0
E. Sport	20 000	
Travaux salle de l'Ecole Normale	167 000	
Sport en accès libre	20 000	
Travaux stade des Grippeaux	48 000	
Travaux stade Brisset	17 000	
Dynamique économique et attractivité	265 000	267 000
Plan lumière	75 000	
Les halles	190 000	267 000
Divers	0	520 000
FCTVA + divers		520 000
TOTAL	4 498 400	1 567 500

5. Un budget au service du projet politique

Les orientations par politiques publiques déclinent les objectifs du projet de la mandature 2020-2026 avec pour grandes orientations :

- **Citoyenneté active,**
- **Dynamique économique et attractivité,**
- **Bien vivre**
- **Environnement.**

Nos priorités sont d'améliorer le quotidien des habitants, porter un regard attentif et agir pour la sécurité de tous, entretenir et réaliser des équipements de proximité et structurants, faire des associations et des entreprises les acteurs du développement, penser et construire ensemble la ville de demain.

CITOYENNETE ACTIVE

→ *Notre objectif = faire de chacun un citoyen engagé, sensibilisé, impliqué et responsable dans la vie de la cité*

Participation et implication citoyenne

La participation citoyenne est une thématique importante qui sera développée tout au long du mandat. Qu'il s'agisse de conseils de quartier, de débat participatif ou de votation, les concitoyens seront associés aux projets structurants du mandat.

Dès le plus jeune âge, la notion d'engagement doit être promue. La mise en place du Conseil Municipal d'enfants doit leur permettre d'appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République. Après l'acquisition d'un socle de compétences (organisation de la Ville, fonctionnement du Conseil municipal...), ils mettront en œuvre leurs projets.

Transparence de la vie publique

Une grande attention sera portée à la transparence de la vie publique. Un premier outil permet d'apporter clarté et visibilité sur les actions mises en œuvre par la collectivité, il s'agit du nouveau règlement intérieur du conseil municipal.

Afin de donner aux habitants la possibilité de s'investir, de comprendre et surtout d'analyser le travail de ses représentants, un observatoire citoyen sera créé. Il pourra apporter un regard neutre sur la vie publique de la collectivité et alerter ou encourager l'exécutif sur les actions qu'il déploie.

Développement des actions de prévention et d'éducation

De nombreuses actions seront menées tout au long du mandat en faveur de la prévention et de l'éducation. Les 4 leviers majeurs qui seront actionnés sont :

- **Recrutement d'un intervenant social en gendarmerie**

Cet intervenant sera le lien entre deux secteurs généralement bien distincts : le travail social, d'un côté, la sécurité publique, de l'autre.

Les bénéficiaires de son intervention seront **des personnes présentant des problématiques sociales** détectées dans le cadre des actions de la police municipale et de la gendarmerie.

- **Préfiguration du rôle des éducateurs de rue**

Nous étudions la possibilité de recruter un éducateur de rue pour permettre aux jeunes, parfois en rupture avec les institutions, de se rapprocher des structures adaptées à leurs problématiques. L'éducateur de rue se voudra présent sur le terrain, vecteur de pédagogie, à l'écoute de jeunes mais sera aussi le relais de l'administration auprès des jeunes en difficulté.

- **Projet de piste d'éducation routière et programme de prévention à la sécurité routière**

La route est la première cause de mortalité des 15-24 ans. Face à ce constat, nous avons décidé d'agir avec un projet de piste d'éducation routière pour initier, dès le plus âge, aux bonnes pratiques en matière de sécurité. Au-delà de cette piste et de ce jeune public cible, un programme plus vaste de prévention à la sécurité routière sera déployé sur le territoire.

- **Préfiguration d'une maison des jeunes**

Ce projet à destination des jeunes parthenaisiens vise à leur offrir un lieu de rassemblement mais aussi une dynamique d'animation socioculturelle et favorisera l'émergence de projet. La maison des jeunes sera menée en bonne intelligence et en toute transparence avec le projet « campus » porté par la Communauté de communes Parthenay Gâtine.

DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

➔ *Notre objectif = développer l'image de Parthenay au travers de ses marqueurs identitaires (le jeu et le patrimoine) et s'appuyer sur le centre-ville*

pour développer le tourisme en respectant les compétences exercées par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine

Parthenay : cité du jeu

Le projet « Parthenay, cité du jeu » vise à :

- Faire du jeu un élément d'attractivité et de reconnaissance de Parthenay à l'échelle régionale et au-delà,
- Faire apparaître le jeu comme un élément majeur de l'identité de Parthenay, perceptible de ses habitants et à une échelle plus vaste, dépassant la nouvelle-Aquitaine,
- Aborder le jeu comme un levier au service de toutes les dynamiques de la Cité et de la Communauté de Communes et développer une offre en direction des professionnels du jeu.

Une prestation intellectuelle pour la préfiguration de la démarche et son lancement a été confiée en septembre 2020 pour un montant de 32 000 €. Elle court jusqu'à juillet 2021.

Parthenay : cité patrimoniale

- **Préfiguration du projet cité des arts et ses abords**

C'est avec l'objectif de mettre en avant et de redynamiser le quartier historique de Parthenay que sera créée une cité des arts. La genèse de ce projet repose sur la valorisation de l'artisanat d'arts implanté en un lieu pouvant générer une émulation positive entre métiers. En parallèle de cette démarche, une réflexion sera menée sur les différents profils d'occupants qu'il serait intéressant de voir s'installer sur cette cité des arts.

- **Mise en lumière du patrimoine**

Afin de valoriser les points forts de Parthenay, certains édifices remarquables seront mis en lumière. Cela permettra de mettre en avant la richesse du patrimoine de la ville, de permettre aux parthenaisiens de le redécouvrir, de favoriser l'attrait touristique et d'amener encore plus de vie en ville.

Parthenay : cœur de ville de tous les gâtinais

- **Porter un projet de cinéma de centre-ville : locomotive commerciale**

Nous souhaitons accompagner mais aussi participer à la création du futur cinéma. Notre volonté est que la ville de Parthenay soit partie prenante dans ce projet dont beaucoup d'éléments restent à définir. L'objectif est de capitaliser sur ce futur équipement pour que le centre-ville gagne en attractivité et devienne un lieu favorisant les échanges socio-culturels.

- Dessiner l'avenir du Palais des congrès

Il sera étudié tous les scénarii possibles concernant le devenir du palais des congrès. Pour ce faire il est nécessaire de savoir ce que le bâtiment actuel offre comme possibilité ainsi que les modifications et adaptations nécessaires pour envisager d'autres activités. Dans cet optique, il est important de prendre connaissance des possibilités et des freins liés à la labélisation « patrimoine du XXème siècle ». Il conviendra, en temps voulu, d'adopter une démarche participative auprès de la population afin d'associer les concitoyens à la décision par le biais d'une votation

BIEN VIVRE

→ *Notre objectif = faire de Parthenay un ville « facile » à vivre et source d'épanouissement pour ses habitants*

PREVENTION, SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

La ville doit être un lieu d'hospitalité et de convivialité à travers des espaces urbains à vivre pleinement. Il n'en demeure pas moins que leur partage doit faire l'objet de négociations permanentes pour préserver tranquillité et sécurité publique.

- Renforcement de la présence policière sur le terrain par la consolidation des effectifs

Dès le 1^{er} janvier 2021, la police municipale accueillera deux nouveaux agents. Ce renfort permettra une présence accrue sur le terrain et avec une plus grande amplitude horaire. Il s'agit là d'un signal fort, preuve de notre volonté de maintenir une ville sûre là où d'autres communes voient la délinquance s'installer.

- Projet de délocalisation de l'hôtel de Police pour plus de visibilité

Afin d'offrir aux usagers un hôtel de police digne de ce nom et accessible à tous, la municipalité va procéder à l'acquisition de l'immeuble qu'occupaient les services de l'état avenue du général De Gaulle / place Jacques Chirac.

- Arrêté d'interdiction de la consommation d'alcool

Afin de se prémunir de certaines dérives et pour éviter la recrudescence de certains faits délictueux liés à la consommation d'alcool, nous avons décidé d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique.

- Actions de lutte contre les incivilités

Plusieurs arrêtés ont été et seront pris pour agir contre les incivilités notamment concernant les déjections canines ou les bacs à ordures ménagères qui peuvent parfois stationner

durablement sur nos trottoirs. Ces leviers d’actions seront naturellement accompagnés de campagnes de sensibilisation et de prévention.

- **Premier bilan de la vidéosurveillance**

La première phase de déploiement de la vidéosurveillance est terminée. Un bilan sera réalisé pour juger de l’efficacité de ce dispositif et de l’opportunité de poursuivre sur un périmètre plus important.

CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITE

L’action sera conduite pour améliorer le quotidien des habitants en développant l’accessibilité dans toutes ses acceptions. La ville doit être un lieu permettant l’accès de tous aux équipements, aux services avec le souci permanent de la qualité de l’offre. Elle doit permettre l’épanouissement de chacun, être « facile » à vivre.

- **Amorcer l’amélioration du patrimoine routier**

Cette thématique chère aux parthenaisiens s’appuiera sur les conclusions du schéma global de mobilité et se traduira par un programme pluriannuel d’investissement et d’un programme de gestion de la maintenance préventive.

- **Être attentif à l’accessibilité pour tous aux espaces**

L’accessibilité est au cœur de nos préoccupations, chaque nouveau projet intégrera une réflexion sur cette vaste thématique.

- **Entretien et développer les équipements de proximité**

Afin de proposer aux usagers un cadre de vie attrayant, une attention particulière sera accordée aux équipements (aires de jeux, sanitaires publics, banc...). Un programme d’entretien sera mis en place et une réflexion sera menée sur la rationalisation et le développement de ces installations.

- **Schéma directeur immobilier et stratégie d’optimisation patrimoniale**

Cette mandature sera celle de la rationalisation du parc immobilier de la commune. Des acquisitions, des réhabilitations mais aussi des ventes de bâtiments permettront d’assainir notre patrimoine immobilier et de le maintenir dans un état décent.

- **Développement du sport en accès libre**

Il sera déployé une offre d’accès libre aux sports et loisirs de pleins airs. Cette offre se traduira de manière opérationnelle par la création d’équipements (ex : city-stade, street work-out...) et l’organisation d’évènements permettant de dynamiser la ville et les quartiers.

- **Accessibilité pour tous aux services**

Cet objectif se traduit en ce début de mandat par :

- L’expérimentation de l’élargissement des horaires d’ouvertures des services à la population pour mieux répondre aux rythmes de vie de nos concitoyens

- Le développement des services en ligne
- Le déploiement de la GRC (Gestion de la Relation Citoyenne)
- Un accompagnement de proximité et humain renforcé

- **Composition de la commission intercommunale d'accessibilité**

La convention transférant les missions de la commission communale d'accessibilité vers la commission intercommunale d'accessibilité a été reconduite. La ville de Parthenay y exercera sa compétence accessibilité en travaillant de façon étroite avec les différentes structures impliquées dans le handicap, les personnes vulnérables et les personnes âgées, et en élargissant la vision de l'accessibilité pour dépasser l'accessibilité physique aux bâtiments. Nous travaillerons notamment sur les problématiques générées par la numérisation de plus en plus importante des services au public.

REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE

- **Politique locale en faveur du commerce**

Au-delà des mesures déjà prises pour soutenir le commerce local durant cette crise sanitaire, la municipalité va mettre en œuvre une stratégie de soutien et de valorisation des commerces.

- **Rénovation des halles**

Le chantier de rénovation de la toiture des halles prend fin. Les conclusions du rapport que nous avons expressément demandé sur les fondations du bâtiment nous amènent à envisager un projet de renforcement de la structure pour pérenniser cet équipement. Afin d'optimiser son utilisation, et pour participer à la nouvelle dynamique que nous souhaitons impulser en centre-ville, un marché sera désormais organisé le samedi en complément de celui du mercredi.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- **Projet d'hôtel de la vie associative**

Nous souhaitons soutenir activement la vie associative, l'hôtel de vie associative sera un lieu de partage de projets, d'échange, de synergie mais aussi d'accompagnement pour les associations locales.

SOLIDARITE

- **Développer l'accueil du public sénior**

Au regard du contexte démographique et du bilan social du territoire de la commune, nous procéderons à un agrandissement du foyer logement des Bergeronnettes avec pour objectif de répondre à un réel besoin de la population locale

- Relocalisation des associations caritatives.

Devant l'état global du patrimoine bâti et le constat des conditions indignes d'accueil de certaines associations caritatives, nous avons décidé d'étudier rapidement une solution de relocalisation pour ces bénévoles. Nous souhaitons vivement et activement pouvoir leur offrir des locaux corrects pour exercer leurs activités.

ENVIRONNEMENT

→ *Notre objectif = placer l'environnement comme fil conducteur de l'ensemble de nos actions, comme une préoccupation permanente.*

DEVELOPPER LA MOBILITE ACTIVE ET RAISONNEE

- Lancement d'un schéma de mobilité

Afin de rendre plus agréables et plus adaptés les déplacements dans notre ville, un schéma global de mobilité sera élaboré. Il réinterrogera les sens de circulation, les offres de stationnement, les infrastructures existantes ou à créer pour les déplacements doux ainsi que le circuit et les rotations du PyBus.

- Expérimentation dans le cadre du plan vélo

Afin de rendre plus pratiques les déplacements à vélo, des doubles sens cyclables sont expérimentés sur les voies à sens unique quand cela est possible et opportun. Un bilan de cette expérimentation permettra, en lien avec le schéma de mobilité, de juger de la nécessité ou non de poursuivre sur cette piste.

UNE RESTAURATION SCOLAIRE PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs projets dans le domaine de la restauration scolaire seront mis à l'étude avec pour objectif une alimentation responsable et respectueuse :

- Actions de lutte contre le gaspillage et d'éveil au goût

Une vaste campagne de sensibilisation des élèves est mise en place pour limiter le gaspillage alimentaire. Au-delà de cette responsabilisation et des actions mises en œuvre, l'éducation alimentaire passe aussi par l'éveil au goût. C'est pour cette raison qu'au travers de nos

cantines scolaires, nous souhaitons proposer aux élèves un apprentissage des différentes saveurs pour une alimentation diversifiée et équilibrée.

- **Un repas végétarien par semaine**

Afin de limiter l'impact environnementale de notre alimentation, il sera proposé chaque semaine un repas végétarien qui se voudra tout aussi équilibré et nourrissant.

- **Développement du bio et du local**

Estimant que l'éducation à une alimentation responsable va de pair avec l'utilisation de circuit court et l'achat de produits sans engrais ni pesticides, les produits alimentaires commandés par la cuisine centrale de Parthenay accorderont une place grandissante au bio et aux producteurs locaux.

LEXIQUE

ADAP : agenda d'accessibilité programmée DOB : débat d'orientation budgétaire

AP/CP : autorisation de programme et crédits de paiement

CFE : cotisation foncière des entreprises

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DGFIP : direction générale des finances publiques

DGF : dotation globale de fonctionnement

DMTO : droit de mutation à titre onéreux

DPV : dotation politique de la ville

DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DSR : dotation de solidarité rurale

DSU : dotation de solidarité urbaine

FCTVA : fond de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée

PIB : produit intérieur brut

PLF : projet de loi de finances

ROB : rapport d'orientation budgétaire

RRF : recettes réelles de fonctionnement

TFB : taxe sur le foncier bâti

TFNB : taxe sur le foncier non bâti

TH : taxe d'habitation

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

PHOTOGRAPHIE AU 01/05/2020



144 AGENTS
119,95 ETP



115 AGENTS SUR POSTES PERMANENTS 104,16 ETP



29 AGENTS SUR POSTES NON PERMANENTS
15,79 ETP



AGE MOYEN :
47,74 (PERM)



3 PRINCIPAUX CADRES D'EMPLOIS : ADJOINT TECHNIQUE, ADJOINT ADMINISTRATIF, AGENT DE MAITRISE



EN 2019 :
414 JOURS DE FORMATION
90 AGENTS FORMES



MASSE SALARIALE :
4 633 600€
HORS SERV COMMUNS ET MAD



RESTRICTIONS D'APTITUDE

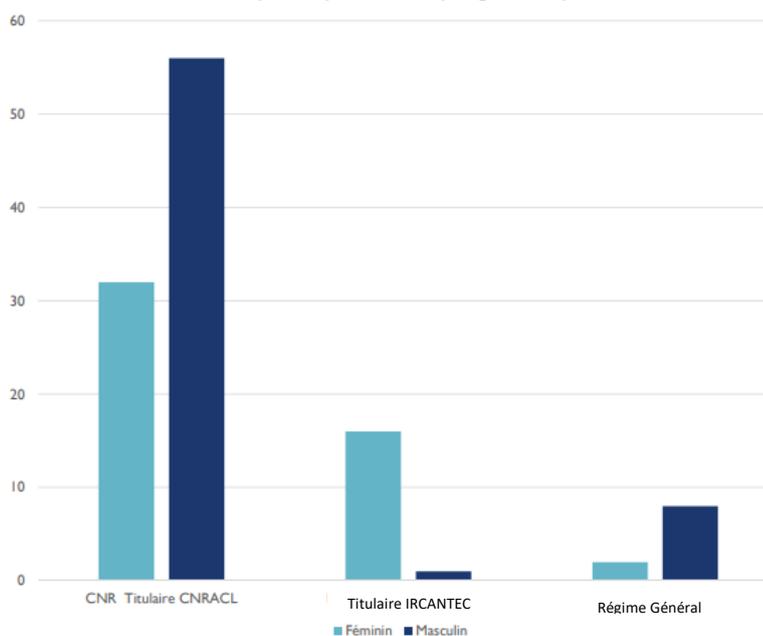


50 F / 65 H (PERM)

EFFECTIFS



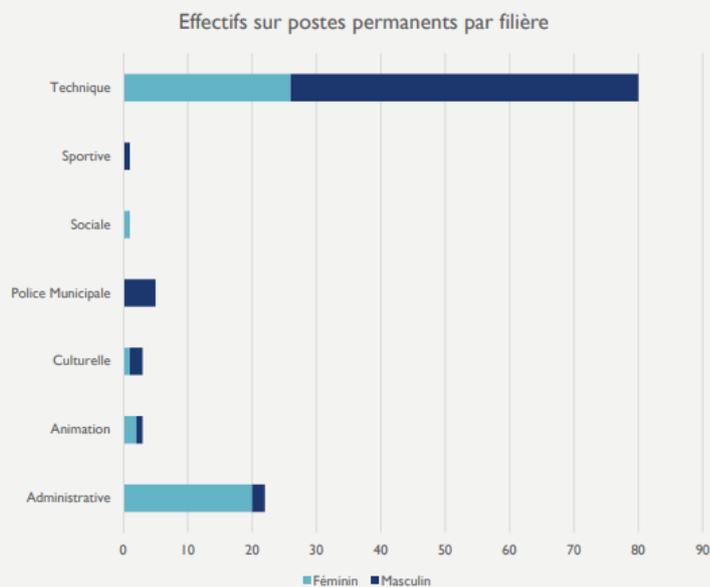
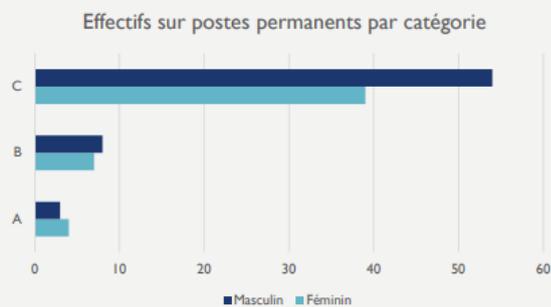
Effectifs sur postes permanents par genre et par statut



CNRACL → Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

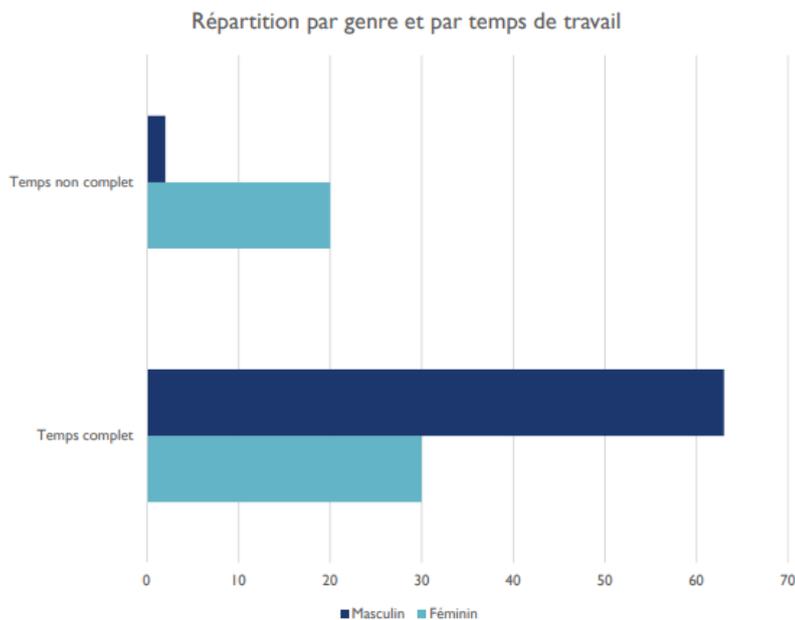
IRCANTEC → Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques

EFFECTIFS



Grades de la fonction publique : A – B -C

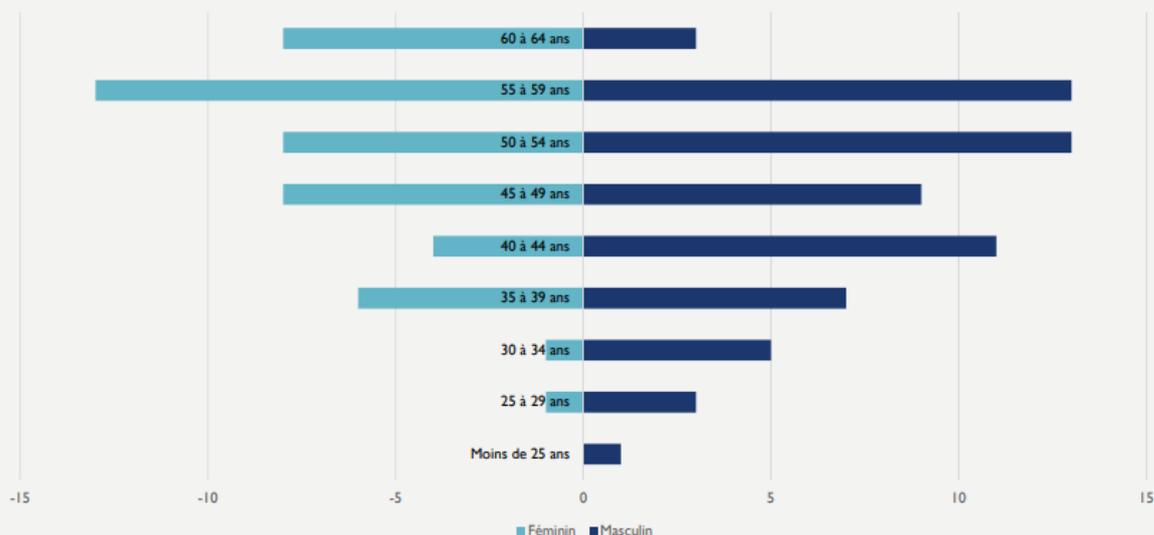
TEMPS DE TRAVAIL



AGE MOYEN – PYRAMIDE DES AGES

PAR GENRE

Pyramide des âges sur postes permanents - 01/05/2020



Age moyen 47,73 (H 45,83 et F 50,2)

ZOOM SUR LES DEPARTS À LA RETRAITE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de départs en retraite*	5	8	6	4	6	4	4	3	5	3	9
Nombre de départs remplacés sur postes permanents	1	6	3	4	2 (2 études en cours)						
Dépenses de personnel	4 957K€	5 070 K€	5 023 K€	5 163 K€							
Evolution des frais de personnel	-355 k€	+113 K€	-47 K€	+140 K€							

*Agents ayant atteints le nombre d'années de cotisation nécessaires pour faire valoir leur départ en retraite aux années indiquées

VUE D'ENSEMBLE SUR LES DÉPARTS À LA RETRAITE À 5 ANS

Service Secrétariat général
1 départ à la retraite

Service Action culturelle
5 départs à la retraite

Service Restauration scolaire -
intendance
5 départs à la retraite

Service Musée
2 départs à la retraite

Services Techniques
3 départs à la retraite

GPRH – NOS OUTILS

Zoom : L'acte de recrutement

- [Politique de recrutement, de mobilité et de reclassement](#)
- [Fiches de postes](#)
- [Plan de formation](#)
- [Entretien professionnel](#)
- RDV managériaux
- MAGI360 Départ à la retraite
- MAGI360 Réorganisation

RDV managériaux

Rencontre annuelle de la DRH avec chaque directeur pour dresser le bilan RH de l'année et préparer l'année suivante (ou pluriannuel)
Synthèse des demandes d'arbitrage des besoins RH pour l'année suivante : **outil d'aide à la décision**

CHIFFRES DE LA FORMATION



Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2019 ayant participé à au moins une formation en 2019

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	3	3	0	0	6
Catégorie B	4	5	2	1	12
Catégorie C	42	27	3	0	72
Total	49	35	5	1	90

MASSE SALARIALE BP 2020

Direction *	% Masse Salariale	BP 2020
Services Techniques	44,92%	2 081 500 €
Restauration scolaire et Intendance	14,3%	662 800 €
DGS – Secrétariat Général	3,54%	163 800 €
Développement territorial et de proximité	1,15%	53 200 €
Ressources Humaines	3,34%	154 900 €
Accueil et Service à la Population	4,89%	226 700 €
Police Municipale	5,75%	266 600 €
Musée	3,65%	169 100 €
Archives et GED	2,50%	115 800 €
Action Culturelle	8,74%	405 000 €
Sports	3,76%	174 100 €
Urbanisme et Commerce local	3,46%	160 100 €
	TOTAL	4 633 600 €

*Hors services communs et MAD

LES SERVICES COMMUNS

Direction des Ressources Humaines :

12 agents
clé de répartition
: 1/3 – 2/3

Direction des Systèmes d'Information :

16 agents
Plusieurs clés de répartition selon les secteurs

Direction des Finances, Juridiques et Marchés publics :

14 agents
clé de répartition
: 1/3 – 2/3

Direction de la Communication :

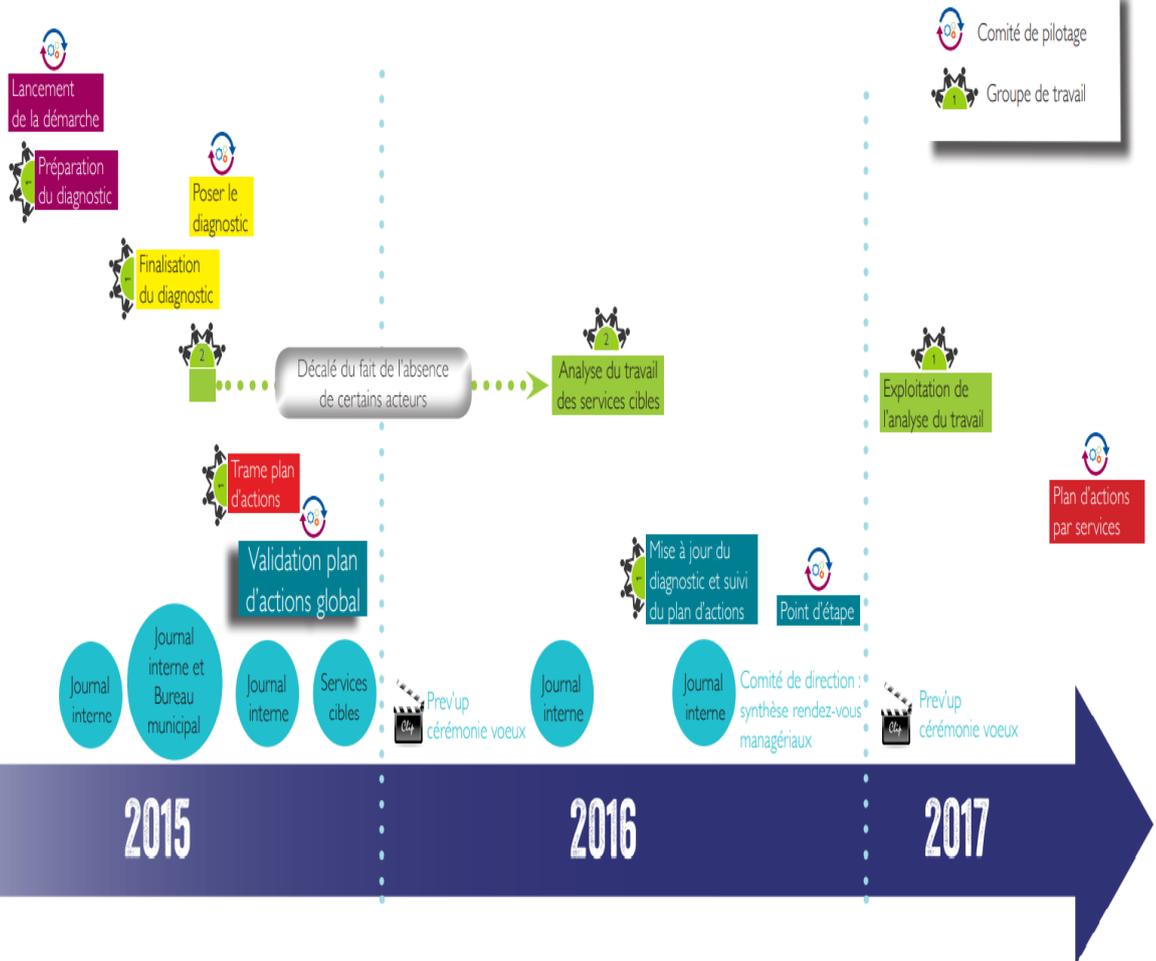
6 agents
clé de répartition
: 1/2 - 1/2

LE CALENDRIER

Les étapes

- 1 Structurer un projet et lancer la démarche
- 2 Repérer des signaux d'alerte de l'usure professionnelle
- 3 Identifier et analyser les sources d'usure professionnelle
- 4 Produire des pistes de prévention de l'usure professionnelle
- 5 Valider et mettre en œuvre le plan d'actions

Communication interne



PREV'UP – RESULTATS

→ DEPUIS 2017, UNE POLITIQUE RH INTEGREE

- RDV manageriaux
- Démarches qui donnent du sens au travail de chacun : carte des priorités, projets de service, revue des projets partagée
- Journée d'accueil des nouveaux agents
- Gestion prévisionnelle des RH : MAGI360 Départ à la retraite
- Communication interne : Les petits Echos du terrain
- Les fiches de poste aménagées
- Accompagnement des futurs retraités : Rdv individuel
- Groupe de travail - démarche de prévention des RPS et de promotion de Qualité de vie au travail (QVT) avec RP (Représentants du personnel)
- Formations internes aux outils bureautiques
- Plan de formation des managers
- Analyse et suivi des AT, des postes de travail (charge de travail, ergonomie), des aménagements de poste, des projets de réaménagement,
- Evaluation des risques professionnels
- Accompagnement individuel des agents : parcours professionnels, reclassement, bilans de compétences